



# REUNION DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

Le 16 juin 2010

## Reprise de l'ordre du jour du 4 mai 2010

1. Approbation des procès verbaux des 16 et 24 mars 2010. (PV approuvés en séance)
2. Points d'actualité présentés... par le Directeur Général.
- ~~3. Information et consultation sur le référentiel immobilier de Pôle emploi.~~
- ~~4. Information en vue d'une consultation ultérieure sur la plate forme de débordement.~~
- ~~5. Bilan de repositionnement des opérations de droit d'option à fin Avril 2010.~~
- ~~6. Présentation du budget 2010 et du réalisé 2009.~~
- ~~7. Questions diverses.~~

*Une fois n'est pas coutume le CCE n'a pas abordé un seul point à l'ordre du jour sauf l'adoption des deux PV. Le motif : l'intervention de Christian CHARPY sur les points d'actualité a donné l'occasion aux syndicats radicaux de considérer que les éléments constitutifs d'un délit d'entrave étaient réunis.*

*Le point d'actualité en question : le plan rebond pour l'emploi, dont la mise en œuvre dans le réseau a déjà commencé, alors que le CCE n'était pas consulté. Après une rapide présentation du dispositif, le directeur général a voulu poursuivre sur d'autres points (Neptune, budget pôle emploi 2009...) alors qu'une majorité de syndicats souhaitaient intervenir sur un sujet que tous estimaient d'importance. Refus du DG qui a persisté à vouloir dérouler son intervention.*

*Résultat : 1<sup>ère</sup> suspension de séance de la journée, au final de cette belle journée,*

*un vote majoritaire des syndicats qui donne mandat au secrétaire du CCE de réunir tous les éléments constitutifs d'un délit d'entrave, en outre le CCE déclenche un droit d'alerte.*

*L'UNSA avec notamment le CFE-CGC avait dans la journée tenté de proposer une autre solution qui consistait à exiger du directeur général qu'il présente un dossier complet sur le plan rebond aux élus et représentants syndicaux au CCE du 22 juin.*

*Suite à une question posée par une OS, le DG réaffirme que les règlements intérieurs des CPL sont toujours en vigueur et qu'il n'envisage pas de les modifier. Dont acte !*

*Fin du CCE à 17h30.*

*La morale de l'histoire reste quand même à mettre au débit du DG, nous expliquer sans document remis- ni avant, ni pendant le CCE- aux OS que le plan rebond n'est pas un changement de métier et qu'il se fera à l'identique des missions régulières des conseillers dans les sites ne pouvait que profiter aux syndicats radicaux qui dénoncent, parfois avec raison, l'absence de dialogue social à pôle emploi.*

## **Statut public 2003**

*Une nouvelle séance de négociation avec les DSC aura lieu le mercredi 23 juin 2010. Pour l'UNSA le compte n'y est toujours pas, notamment sur une revalorisation du régime indemnitaire et une modification de la grille indiciaire des niveaux I et II conformément au décret pris par le ministère de la Fonction Publique.*

# Calendrier social

<b>CCE Extraordinaire</b>	<b>1er juillet</b>	<b>14h30 - 17H30</b>
<b>Régime frais de soins de santé agents publics -droit d'option MG/GMC</b>	<b>1er juillet</b>	<b>14H30 - 17H30</b>
<b>CPPSS</b>	<b>2-juil.</b>	<b>09h30 - 12h30</b>
<b>CNGASC</b>	<b>5-juil.</b>	<b>10h00-17h30</b>
<b>CPNN OATT</b>	<b>6-juil.</b>	<b>10h00-17h00</b>
<b>Comm.Suivi SAE</b>	<b>7-juil.</b>	<b>14h00-18h00</b>
<b>CRAT</b>	<b>9-juil.</b>	<b>09h30 - 12h30</b>
<b>ONM</b>	<b>12-juil.</b>	<b>14h -17h00</b>
<b>CPNF</b>	<b>13-juil.</b>	<b>9h 30-15h00</b>

## Accord senior



*L'UNSA avec d'autres syndicats a signé l'accord senior, cette signature engage toutes les parties et notamment la direction générale qui doit le faire appliquer partout. Tel n'était pas le cas dans certaines régions et notamment en IDF. L'UNSA est intervenu auprès de Moïse Rashid. A ce jour tout semble être rentré dans l'ordre.*